

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur deux demandes de dérogation mineure reçues par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au 56, avenue Elmwood et portant sur les objets suivants :
 - Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, malgré l'article 5.3 du *Règlement de zonage (1177) de l'arrondissement d'Outremont*;
 - Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale, malgré l'article 2.4 concernant la marge latérale prescrite à la grille des usages et des normes pour la zone RA-17 du *Règlement de zonage (1177) de l'arrondissement d'Outremont*.
- 2° que le conseil d'arrondissement statuera sur ces demandes de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 5 mai 2014** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes;
- 4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder ces demandes de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment principal en marge latérale sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Le présent avis remplace celui publié le 20 mars 2014.

DONNÉ à Outremont, ce 17 avril 2014.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

